## **Contract Information**

Le présent contrat est établi entre l'employeur identifié par l'ID 456, ci-après désigné "l'Employeur", et l'employé identifié par l'ID 124, ci-après désigné "l'Employé".

Article 1: Objet du contrat

L'Employeur engage l'Employé en tant que ingénieur pour une durée de travail de 50 heures par semaine.

Article 2: Rémunération

L'Employé percevra un salaire mensuel de 4000 pour son travail conformément aux termes de ce contrat.

Article 3: Durée du contrat

Ce contrat entre en vigueur le 2024-05-09 et prendra fin le 2024-06-08, sauf prolongation ou résiliation anticipée conformément aux dispositions du contrat.

QR Code Employeur



QR Code Employé



1/1